Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20230223-20230224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230224

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

16 février 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Date d'affichage

16 février 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents:

Votants:

30 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pourvoir à PLUT Jean-Claude

M. CHERON Michel

M. FOUCAULT Yves

M. GAUTHIER Renaud

M.MARIAIS Jean-Pierre donne pourvoir à LACOCHE Jacques

M. MARTEL Jean-Pierre donne pourvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin

M. MASSE Nicolas donne pourvoir à BRIGANT Nicole M.NICOLAŸ Christophe donne pourvoir à LEBERT Philippe Mme MENU Catherine donne pourvoir à MERCIER Marc

Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry

Mme PRIEUR Sergine Mme RENARD Candy

Mme STERBA Éléonora donne pourvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET:

OPAH

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 considérant d'intérêt communautaire les Opérations d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération n°20210328 du 25 mars 2021 relative aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, des dossiers de demande de subvention, concernant des travaux de « maintien à domicile » ont été déposés à la Communauté de Communes au mois de janvier :

| Nom | Montant HT des travaux subventionnés | Montant total des aides publiques (hors CCVBA) | | Montant subvention CCVBA | Reste à charge pour le propriétaire (HT) |
|--------------------|--|--|---------|--------------------------|--|
| LEYMARIE Raymonde | 1 057 € | 50 % | 528,50€ | 500 € | 46 € |
| JANVIER Jacqueline | 7 200 € | 50 % | 3 600 € | 500 € | 3 100€ |

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- De valider le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint-Pierre

72120 SAINT-CALAIS